



LABEL

**Gouvernance et gestion responsable
des associations et fondations**

PREFACE

Depuis de nombreuses années la France connaît une dynamique associative remarquable qui se traduit chaque année par la création de 70 000 associations.

Il existe aujourd'hui en France plus d'un million d'associations et un millier de fondations actives. Avec un budget cumulé de 59 milliards d'euros, soit 3,5% du PIB, et 1.150 000 emplois dont un tiers dans le secteur sanitaire et social, les associations et les fondations occupent une place importante dans la vie économique et sociale de notre pays : Elles constituent un corps intermédiaire à part entière, essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités.

En effet, l'engagement au service de la collectivité est plus que jamais nécessaire à la cohésion de notre société.

Cette vitalité associative repose sur 13 millions de bénévoles qui, de façon désintéressée, consacrent chaque jour du temps et de l'énergie pour animer les associations.

Aujourd'hui, quatre associations sur cinq fonctionnent exclusivement avec des bénévoles. Les associations sont d'ailleurs des acteurs-clés dans les zones difficiles et en particulier auprès des jeunes.

Afin d'accompagner et d'encourager cette évolution, le gouvernement a pris de nombreuses mesures répondant largement à l'attente des associations et des fondations.

Il a aussi décidé de favoriser la création d'un label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations » avec le concours d'AFNOR CERTIFICATION.

Ce label permettra aux associations et aux fondations qui le souhaitent de revendiquer leur exemplarité en matière de gouvernance, de maîtrise de leurs activités et de transparence.

Je souhaite que le label devienne rapidement une référence dans le monde associatif et dans celui des fondations.

Gérard SARRACANIE
Directeur de la vie associative,
de l'emploi et des formations
Ministère de la jeunesse,
des sports et de la vie associative



Un acteur majeur de la CERTIFICATION D'ENTREPRISES

- 1er organisme certificateur en France et l'un des tout premiers organismes certificateurs au niveau mondial.
- 1er organisme certificateur indépendant au plan international.
- Plus de 65 000 sites certifiés dans 90 pays représentant plus d'un million et demi de personnes.

Près de 2 000 experts à votre service :

- 1 400 auditeurs, implantés localement, qualifiés par secteur, métier et référentiel pour être plus proches de vos besoins,
- 240 collaborateurs, en permanence à votre écoute,
- 14 Délégations Régionales en France,
- 28 bureaux dans le monde pour assurer à votre entreprise et à ses filiales un suivi partout où vous vous développez.



AFNOR Certification est une entité du Groupe AFNOR, au service de la performance des entreprises, des administrations, des collectivités territoriales et de la société civile. Acteur majeur de la normalisation, de la certification, de la formation et des produits d'information, le Groupe AFNOR rassemble des métiers et des compétences très largement reconnus en France et dans le monde.

LES GRANDS PRINCIPES DU LABEL

Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et Fondations

Le label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations » est une marque de reconnaissance d'adhésion volontaire, délivrée au regard du respect d'un cahier des charges, en lien avec les principes fondamentaux de bonne gestion d'un organisme : dispositif de prise et de suivi de décision (gouvernance), gestion d'activités (maîtrise opérationnelle), qualité de l'information (transparence).

Toute structure associative régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ainsi que les fondations, quelles que soient leur taille ou leur activité, peuvent être candidates au label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations ».

Cette version du cahier des charges concerne les organismes dont le centre de décision est situé en France ou qui exercent des activités en France.

Le label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations » peut ne concerner qu'une partie des activités et des sites géographiques d'un organisme candidat à cette labellisation à condition qu'il ne puisse y avoir ambiguïté sur le champ et le périmètre couvert par cette labellisation.

Les champ¹ et périmètre² du label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations » doivent donc être clairement définis et communiqués afin de permettre, aux donateurs, financeurs ainsi qu'à l'ensemble des acteurs intéressés, d'avoir une information claire et sincère, tant sur les bénéficiaires de ce label que sur la nature des activités et des sites concernés.

Les organismes candidats au label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations » doivent démontrer leur capacité à satisfaire aux exigences du présent cahier des charges et plus précisément doivent se donner les moyens de servir effectivement les causes qu'elles se sont données ou ont acceptées.

Le label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations » ne se substitue pas aux réglementations applicables aux organismes concernés. Le cahier des charges stipule des exigences d'organisation et de bonne conduite complémentaires et au delà des exigences réglementaires en vigueur lui conférant ainsi une réelle valeur ajoutée.

Le label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations » présente un caractère évolutif et modulable dans la perspective d'une extension concertée au niveau de l'Union Européenne. Le cahier des charges est ainsi susceptible de modifications pour intégrer ou soustraire des exigences non fondamentales dans ses versions futures en lien avec les besoins internationaux de labellisation, l'évolution des réglementations et la réalité des structures associatives et des fondations.

Il est conçu pour permettre une notation si les acteurs le souhaitent.

Le dispositif de labellisation peut éventuellement faire l'objet d'une adaptation en fonction du contexte et des engagements pris et datés.

Note (1): le champ de labellisation représente l'ensemble des activités proposées par l'organisme associatif ou la fondation pour la labellisation, ou déjà couvertes par la labellisation.

Note (2): le périmètre de labellisation s'entend comme étant tous les sites géographiques ou entités organisationnelles concernées, partiellement ou en totalité, par le champ de labellisation.

TEXTES FONDATEURS

Contexte légal et réglementaire, commentaires officiels

Article 1° de la Loi du 1° juillet 1901

« L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations ».

Article 18 de la Loi du 23 juillet 1987

« La Fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

Formalités et fonctionnement des Associations, (législation et réglementation selon les éditions des Journaux officiels)

La loi du 1° juillet 1901 ne comporte aucune disposition relative au fonctionnement des associations : les statuts, qui constituent la loi des parties, peuvent donc être rédigés en toute liberté. Leur élaboration n'est pas une simple formalité mais doit procéder d'une réflexion sur l'objet, le projet à long terme, les obligations et les règles de fonctionnement que se donnent les fondateurs et les adhérents. Une fois adoptés, ils s'imposent aux membres avec la même force qu'une loi. En cas de contestation, les tribunaux veillent à leur respect.

Les statuts doivent avant tout être adaptés aux particularités, à la taille et aux moyens mis en œuvre par l'association.

CRITERES DE LABELLISATION

Domaine 1 : DEFINITION ET CONFORMITE DU CHAMP ET DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ORGANISME

- 1.1) Mission – Finalité - Objet social
- 1.2) Activités – Bénéficiaires
- 1.3) Valeurs et principes
- 1.4) Etendue juridique et géographique de l'organisme
- 1.5) Agréments et/ou reconnaissances obtenues dans le champ public

Domaine 2 : GOUVERNANCE

- 2.1) Réglementation applicable
- 2.2) Statuts
- 2.3) Dispositions complémentaires: règlement intérieur, procédures...
- 2.4) Comités consultatifs (conseil et contrôle)
- 2.5) Equipe dirigeante
- 2.6) Responsabilités – Autorités – Délégations de pouvoir
- 2.7) Stratégie – Politiques et objectifs
- 2.8) Sélection et planification des projets
- 2.9) Dispositifs d'évaluation des activités de l'organisme
- 2.10) Prévention des conflits d'intérêts

Domaine 3 : GESTION

- 3.1) Maîtrise des activités opérationnelles
 - 3.1.1) Activités inhérentes à la mission de l'organisme
 - 3.1.2) Activités commerciales complémentaires
- 3.2) Gestion des ressources
 - 3.2.1) Gestion des ressources financières
 - 3.2.2) Gestion des ressources humaines
 - 3.2.3) Gestion des ressources matérielles
 - 3.2.4) Gestion des achats
 - 3.2.5) Gestion des données relatives aux donateurs et aux financeurs
 - 3.2.6) Gestion des partenariats et des relations externes
 - 3.2.7) Gestion des enregistrements et traçabilité

Domaine 4 : COMMUNICATION

- 4.1) Principes de communication
- 4.2) Informations relatives aux activités et informations financières
- 4.3) Communication

Domaine 5 : MESURE, ANALYSE ET AMELIORATION DES PERFORMANCES

- 5.1) Traitement et suivi des réclamations
- 5.2) Ecoute des parties intéressées (membres, bénéficiaires, donateurs, salariés...)
- 5.3) Mesure des performances
- 5.4) Définition et suivi d'actions d'amélioration

Domaine 6 : AMELIORATION DE LA DEMARCHE LABEL – Domaine Facultatif

- 6.1) Amélioration de la démarche Label
- 6.2) Audits internes
- 6.3) Revue annuelle

LES BENEFICES DU LABEL

Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et Fondations

Le label « Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et des Fondations » constitue un gage de confiance quant aux respect des valeurs et actions promues par les organismes candidats. Il est dédié à l'usage et au bénéfice tant des membres et des bénéficiaires de ces organismes que des tiers externes aux associations et fondations pour lesquelles il représente une véritable opportunité.

Un label destiné aux donateurs, financeurs, grand public :

Axé sur des principes essentiels que sont la transparence en matière de gouvernance et de gestion des activités ainsi que sur des critères indispensables de bonne communication, ce label permet de convaincre les donateurs, financeurs et grand public que leur soutien peut être apporté en toute confiance aux organismes pouvant s'en prévaloir.

Les actions menées par les organismes labellisés, dignes de recevoir et de gérer les fonds des donateurs, financeurs et grand public sont en conformité avec les attentes de ces acteurs.

La mise en place par ces organismes de dispositions volontaires et adaptées en vue d'assurer leur lisibilité témoigne de leur engagement fort à l'égard de leur public.

Une opportunité pour les associations et fondations :

La démarche de labellisation est l'opportunité pour les associations et les fondations qui le souhaitent de renforcer la confiance de leur public, de convaincre les indécis et de gagner en crédibilité en améliorant leur image.

Le label doit également accompagner de façon pérenne les associations et les fondations en les situant dans une perspective dynamique de progrès en impliquant l'ensemble des acteurs de la vie de l'organisme.

Une sérénité pour les partenaires:

Acteurs indispensables dans le développement des associations et des fondations, les partenaires ont l'assurance, grâce au label, de s'engager dans la sérénité envers un organisme respectant des principes d'action et se donnant des perspectives d'évolution positive.

CONTACT COMMERCIAL

Label Gouvernance et Gestion Responsable
des Associations et Fondations

Guillaume Frogin
Ingénieur Commercial

Tél. : 01 46 11 27 04

Mobile : 06 74 40 13 23

E-Mail : guillaume.frogin@afnor.org

Site internet :

www.afaq.org

« Nos Services » → « Label Association Fondation »



afnor
CERTIFICATION

Bureaux : 116, avenue Aristide Briand – BP 40
F-92224 Bagneux Cedex
Tél. : +33(0)1 46 11 37 00 – Fax : +33(0)1 46 11 39 40

www.afaq.org - info@afnor.org